BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 784

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

424 839 009 RCS Romans.
IPNEOS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 584625.00 EUR.
Adresse : 95, Rue Carl Von Linne, Za de l'Armailler., 26500 Bourg-lès-Valence.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 15 septembre 2022, La société IPNEOS, société par actions simplifiée au capital de 584 625 euros, dont le siège social est 95 Rue Carl Von Linne Za de l'Armailler 26500 BOURG LES VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 839 009 RCS ROMANS, et la société KOESIO AURA TELECOM société par actions simplifiée au capital de 512 000 euros, dont le siège social est 53 avenue des Langories 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 844 695 RCS ROMANS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société IPNEOS par la société KOESIO AURA TELECOM. La société IPNEOS ferait apport à la société KOESIO AURA TELECOM de la totalité de son actif, soit 1 483 373 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 734 447 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 748 926 euros. La société KOESIO AURA TELECOM détenant la totalité des 1 559 actions composant le capital social de la société IPNEOS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de IPNEOS détenues par KOESIO AURA TELECOM un mali de fusion de 1 669 464 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société IPNEOS depuis le 1er avril 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société KOESIO AURA TELECOM. La fusion sera réalisée à la date du 31 octobre 2022 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L.236-6 du Code de commerce et la publicité prévue au BODACC par l'article R.236-2 si les conditions suspensives sont réalisées à cette date, ou bien, le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société IPNEOS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour la société KOESIO AURA TELECOM en date du 19 septembre 2022 - au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour

la société IPNEOS en date du 19 septembre 2022 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

